

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SAS METHABOS sur la commune principale de l'AIOT 1624 Route du Bois Ecard 61470 LE BOSC RENOULT.

La référence de votre dossier est A-4-IYF96G2K3 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/03/2024 à 14h57 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **98417410200017**

Raison sociale **METHABOS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1624 ROUTE DU BOIS ECARD

61470 LE BOSC RENOULT

Signataire

Qualité : **PRESIDENT**

Référent

Fonction : **PRESIDENT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SAS METHABOS**

Description des activités :

L'installation est une unité de méthanisation agricole en injection, en remplacement d'une existante en cogénération qui arrive au terme de son contrat de valorisation de l'électricité produite. Avant la mise en service de SAS METHABOS, une déclaration de cessation d'activité pour la rubrique 2781-1 du GAEC DU BOSCOR sera réalisée. Les nouvelles installations projetées seront construites sur les parcelles cadastrales référencées D n°320,351,353,355,356,357,358 sur

la commune du BOSC RENOULT (27170) au lieu-dit "La Jambonnaie", de même que les installations réutilisées. La quantité de matières traitées par méthanisation sera de 10 900 tonnes par an, soit un tonnage quotidien de 29,86 tonnes : 46 % sous forme d'effluents d'élevage, 54 % sous forme de matières végétales produites par l'exploitation. Voici la ration annuelle brute (T/an) : Fumiers de bovins 3 000, Lisiers de bovin 2 000, CIVE (intercultures ensilées) 4 500, ensilage de prairies permanentes 1 400. La SAS METHABOS appliquera le cahier des charges DIG (la ration comporte plus de 33% d'effluents d'élevage, les ouvrages de stockage seront couverts). Le digestat sera normé et considéré comme un produit au même titre qu'un engrais organique ou un compost normé. Le projet prévoit la construction des installations suivantes : - Un digesteur de 4 557 m³ utiles; Temps de séjour : = 92 jours - Une extension de plateforme de stockage existante de 712 m²; - une pré-fosse couverte pour la réception des lisiers et la collecte des jus, purins, eaux souillées. - Un bâtiment abritant une trémie d'insertion des matières et l'équipement de broyage et pré-mélange des intrants; - un bâtiment de stockage de 2 016 m² pour le stockage de digestat solide, du matériel, et de matières végétales d'opportunités (du type : issues de céréales, pulpes...) - Un caisson pour épuration, chaudière, compression; - Un local technique pour les armoires électriques, le stockage de petit matériel, pour les pompes et laboratoire ; La fosse de stockage du digestat existante à l'entrée de site de 3 690 m³ totaux sera couverte et réutilisée pour le digestat de la nouvelle unité; de même les digesteur et post-digesteur existants nécessaires à l'unité de méthanisation en cogénération du GAEC DU BOSCOR qui sera arrêtée, servira au stockage de digestat et à la récupération de biogaz résiduel pour les besoins d'autoconsommation de chaleur (séchoir) Au total : 3 536 m³ + 1 463 m³ + 1 463 m³ = 6 462 m³ utiles, capacité de stockage de 8,4 mois

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

1624 Route du Bois Ecard

61470 LE BOSC RENOULT

X : 501742

Y : 6870381

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 29.86 t/j	DC	4954 m ² bâtiment +3297 m ² silos +6380
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 1.56 ha	D	surfaces voirie imperméabilisées+950 m ² chemin empierré

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

La méthanisation est peu génératrice de déchets. Les déchets présents sur le site seront essentiellement d'origine ménagés et en faible quantité. Leur enlèvement sera assuré par le réseau de collecte public.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Réserve incendie de 240 m3 sous forme d'une poche souple en entrée de site avec accès SDIS.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les numéros de secours seront affichés au niveau du bureau de l'installation. Les gérants mettront en place un téléphone fixe permettant d'alerter en cas de besoin dans ce même bureau. Des extincteurs seront mis en place au niveau du local épuration, du bureau, du local technique ainsi que de l'incorporateur. Des détecteurs d'incendie seront installés dans les locaux confinés (local cogénération, bureau, local électrique). Le site disposera d'une clôture et d'un portail.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)